

DCCXXV.

4 février
1583.

Le prince d'Orange au magistrat de Gand.

Anvers. 4 février 1583.

Une lettre des états généraux leur apprendra les raisons qui ont fait entrer ceux-ci en communication avec le duc d'Anjou. En prenant ce parti, les états n'entendent nullement décider quelque chose sans l'aveu des provinces et des villes, et en particulier sans celui de ceux de Gand. Le prince ne s'étend pas davantage à ce sujet, mais il se réfère à ladite lettre. Seulement il prévient le magistrat que leur pensionnaire Tayaert n'a pas été envoyé au duc en qualité de leur député, mais qu'il a été prié instamment de se charger de cette commission par les états et par lui. Il les prie d'ajouter foi à ce que Tayaert leur communiquera sur cette affaire. ¹⁾

Publié: Gachard, Correspondance de Guillaume le Taciturne, t. V, p. 93.

1) Quant aux motifs qu'avait le prince d'Orange d'écrire cette lettre, voyez la note au n^o DCCXXIV.